

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le lundi 26 novembre 2018 à compter de 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR, OPÉRATEUR, JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
3. RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À TEMPS PARTIEL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À cette séance ont été dûment convoqués, selon le Code municipal, les membres du conseil municipal.

1. PRÉSENCES

Son Honneur la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères, Annie Dufort, Sophie Chénier, Manon Bissonnette, Carine Gohier et M. le conseiller Dominic St-Laurent

Est aussi présente M. Denis Malouin, directeur général par intérim.

Résolution
18-11-227

2. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR, OPÉRATEUR, JOURNALIER À L'ESSAI AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher un chauffeur, opérateur, journalier au service des travaux publics;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal L'Information du Nord de Sainte-Agathe le 24 octobre 2018;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. Roger Rolland soit embauché à titre de chauffeur, opérateur, journalier à l'essai;

Que la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective présentement en vigueur;

Résolution
18-11-228

3. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À TEMPS PARTIEL

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher une adjointe administrative à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
r valoir à toutes fins que de droit;

Que le directeur général par intérim soit et est autorisé à procéder à l'embauche d'une adjointe administrative à temps partiel.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19 H 35 À 15 H 37)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
18-11-229

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 37.

Anne-Guyline Legault, mairesse

Denis Malouin, directeur général par intérim

